



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
11 novembre 2001
Français
Original: anglais

Bureau

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 novembre 2001, à 9 heures

Président : M. Botnara (République de Moldova)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, organisation des travaux et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (*suite*)

Renvoi du point 169 (*suite*)

Lettre du Président du Conseil économique et social

Demande de l'Inde relative au renvoi du point 21 f) de l'ordre du jour

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-62386 (F)



La séance est ouverte à 9 h 10.

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, organisation des travaux et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Renvoi du point 169 de l'ordre du jour (suite)

1. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 169 de l'ordre du jour à la Cinquième Commission, étant entendu que toute décision qui conduirait à amender le Statut du Tribunal administratif des Nations Unies ou concernerait la création d'une juridiction de plus haut niveau serait subordonnée à l'avis de la Sixième Commission.

Lettre du Président du Conseil économique et social (A/56/517)

2. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée du 26 octobre 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social.

3. Dans sa lettre, le Président du Conseil économique et social informe le Président de l'Assemblée que le Conseil a décidé d'autoriser son Président à demander que le rapport du Conseil économique et social dans son ensemble soit examiné directement en séance plénière. À sa 3e séance plénière, l'Assemblée générale avait renvoyé plusieurs chapitres du rapport du Conseil économique et social à la plénière ainsi qu'aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions.

4. **M. Seixas da Costa** (Portugal) appuie cette proposition.

5. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée d'examiner directement en séance plénière le rapport du Conseil économique et social considéré dans son ensemble, étant entendu que les Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions resteraient saisies des chapitres qui leur ont déjà été renvoyés pour l'examen habituel.

Demande de l'Inde relative au renvoi du point 21 f) de l'ordre du jour

6. **M. Bishnoi** (Inde) demande que le Bureau examine la possibilité de renvoyer à la Sixième Commission le point 21 f) de l'ordre du jour intitulé

« Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire », ce qui permettra un examen technique de la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général relatif à l'octroi du statut d'observateur à l'Union interparlementaire, conformément au paragraphe 2 de la résolution 54/195 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, l'Assemblée générale pourrait demeurer saisie de ce point de l'ordre du jour en séance plénière.

7. **Le Président** dit que le Bureau a pris note de la déclaration de la délégation indienne et qu'il examinera cette question lorsque les procédures appropriées auront été mises en place.

La séance est levée à 9 h 20.